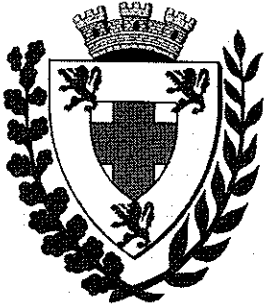


DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize , le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le **15/12/2016**.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick , WAMBECQ Edith , BERNARD Marie-Françoise , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHUAUX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane , LEMAN Henri-Pierre,

Procurations :

DETRE Marc qui donne procuration à VANNESTE Eric
BRENOT Georges qui donne procuration à GONCE Alain , Maire
VANHALST François qui donne procuration à HALLAERT Christophe
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
DEGOBERT Paulette qui donne procuration à LEMAN Henri-Pierre
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane
CIMETIERE Xavier qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

O B J E T

**24 Rue de Roubaix
Mandat de vente**

Par délibération du 25 Novembre 2015 , le Conseil Municipal a donné son accord à la majorité pour la négociation de vente du foncier situé au 24 rue de Roubaix [composé d'une ancienne ferme divisée en plusieurs logements avec garages, et d'une maison] – référencé AH 169/170/171 et classé UBa 0.50 au Plan Local d'Urbanisme – secteur « monument historique » .

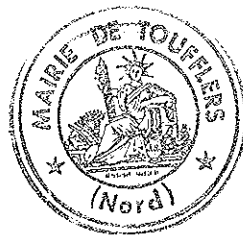
Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ce bien foncier suivant l'estimation des Domaines en date du 22 Novembre 2016 , estimation de valeur vénale de 360 000 € [avec marge de négociation de + ou - 10 %] : une proposition d'achat pour la totalité du bien a été faite à la somme de 350 000 € net vendeur.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente pour cette somme de 350 000 € représentant la vente de l'ensemble du bien.

La vente sera confiée à la SCP PROUVOST et Associés , notaires de ROUBAIX , qui se chargera de la rédaction de l'acte.

Adopté par 19 voix pour – 6 voix contre [groupe Action Municipale] – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

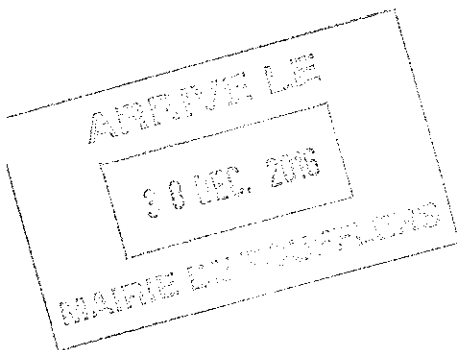
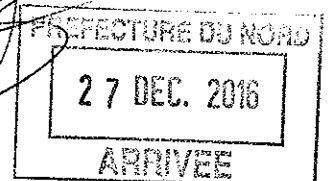
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire

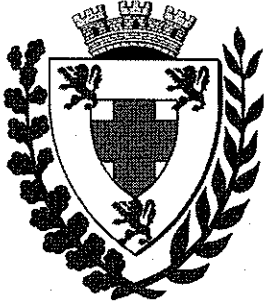
Alain GONCE



DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize , le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15 /12/2016.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHEN Patrick , WAMBECQ Edith , BERNARD Marie-Françoise , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHUX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane , LEMAN Henri-Pierre,

Procurations :

DETRE Marc qui donne procuration à VANNESTE Eric
BRENOT Georges qui donne procuration à GONCE Alain , Maire
VANHALST François qui donne procuration à HALLAERT Christophe
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
DEGOBERT Paulette qui donne procuration à LEMAN Henri-Pierre
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane
CIMETIERE Xavier qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

Par délibérations des 14 avril 2009 , 26 juin 2012 , 27 aout 2014 , le Conseil Municipal a autorisé la vente du bien situé 21 rue de Roubaix cadastré AL 388 et AL 390.

Par délibération du 26 octobre 2016 ,le Conseil a renouvelé cette autorisation de vente avec modification cadastrale concernant les parcelles AL 388/390 augmentées des parcelles AL 395 et 398 , pour un total de 3 a 38 ca.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à vendre ce bien pour la somme de 150 000 € ou selon l'avis des Domaines.

Attendu que cette vente se fera à un particulier ,
Attendu que la Commune n'a aucun projet déterminé sur cet immeuble,
Attendu que l'état général de l'immeuble ne permet pas de le vendre au prix venal des Domaines du 4 juillet 2014,

Il vous est également proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Adopté par 19 voix pour – 6 voix contre [Groupe Action Municipale]
– 0 abstention

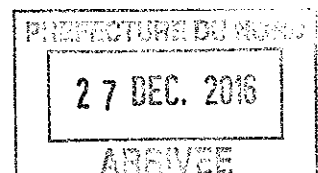
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alain GONCE



OBJET

21 Rue de Roubaix
Vente
Autorisation du Conseil

ARRIVEE LE

30 DEC. 2016

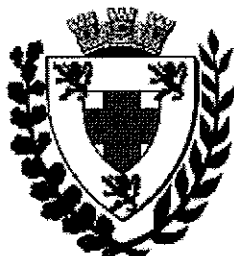
MAIRIE DE TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

L'an **deux mille seize** , le **vingt-deux décembre** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE , Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 15/12/2016** .

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , BERNARD Marie-Françoise ,
LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-
Sophie, BAHAX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE
Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT
Christophe , Ludivine PIETRZAK , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane ,
LEMAN Henri-Pierre,

Procurations :

DETRE Marc qui donne procuration à VANNESTE Eric
BRENOT Georges qui donne procuration à GONCE Alain , Maire
VANHALST François qui donne procuration à HALLAERT Christophe
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-
Françoise
DEGOBERT Paulette qui donne procuration à LEMAN Henri-Pierre
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane
CIMETIERE Xavier qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

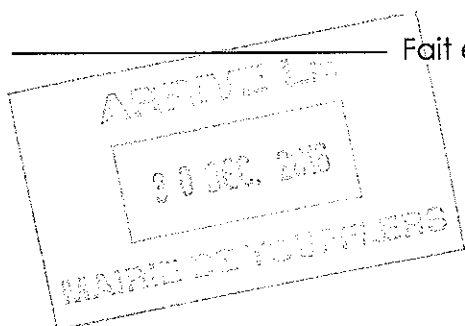
OBJET

RESERVE PARLEMENTAIRE
[Ministère de l'Intérieur]
Investissement 2017

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de députation 2017 (Ministère de l'Intérieur) d'un montant de 10 000 € , pour le projet dénommé « l'installation d'une clôture aux nouveaux ateliers techniques » .

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

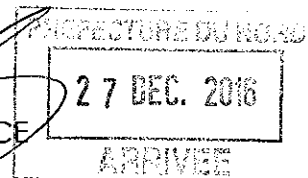
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GONCE

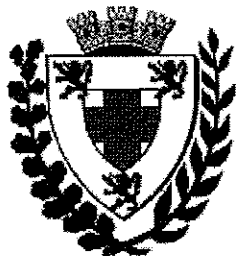


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

L'an **deux mille seize** , le **vingt-deux décembre** à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 15/12/2016** .

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEN Patrick , WAMBECQ Edith , BERNARD Marie-Françoise , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHAX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane , LEMAN Henri-Pierre,

Procurations :

DETRE Marc qui donne procuration à VANNESTE Éric
BRENOT Georges qui donne procuration à GONCE Alain , Maire
VANHALST François qui donne procuration à HALLAERT Christophe
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
DEGOBERT Paulette qui donne procuration à LEMAN Henri-Pierre
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane
CIMETIERE Xavier qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

Le Président de la Métropole Européenne de Lille vient d'être destinataire d'un rapport de la Cour des Comptes sur la gestion des ressources humaines , soulignant notamment le temps de travail des agents communautaires.

OBJET

Ce rapport concerne les gestions de Mme AUBRY et M.CASTELAIN , Ancienne président et actuel président de la M.E.L

**METROPOLE EUROPEENNE DE
LILLE**

**Rapport de la Cour des
Comptes sur les frais de
personnel communautaire
Débat en Conseil**

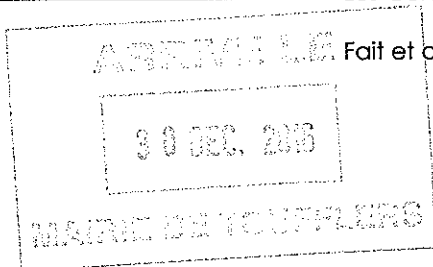
Ce rapport vient d'être communiqué aux élus lors du Conseil du 14 octobre 2016.

Chaque Conseil des villes de la Métropole Européenne de Lille est invité à le communiquer à ses membres et un débat doit être organisé en son sein.

Un exemplaire dudit rapport a été joint à la convocation de conseil.

Les Conseillers municipaux ont donc pris connaissance de ce rapport.

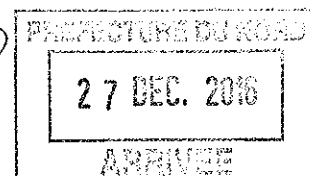
Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GONCE

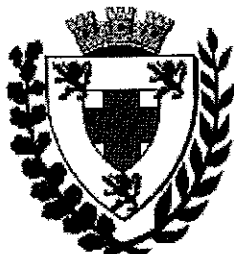


EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de LILLE

CANTON DE
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE
DE
TOUFFLERS

L'an deux mille seize , le vingt-deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE** , Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, le 15/12/2016 .

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents :

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , BERNARD Marie-Françoise , LARZUL Jérôme , VANNESTE Éric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie, BAHUX Isabelle , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , Ludivine PIETRZAK , ADYNS Guy , DELATTRE Réjane , LEMAN Henri-Pierre,

Procurations :

DETRE Marc qui donne procuration à VANNESTE Eric
BRENOT Georges qui donne procuration à GONCE Alain , Maire
VANHALST François qui donne procuration à HALLAERT Christophe
BOUREZ Delphine qui donne procuration à BERNARD Marie-Françoise
DEGOBERT Paulette qui donne procuration à LEMAN Henri-Pierre
BALSACK Sylvie qui donne procuration à DELATTRE Réjane
CIMETIERE Xavier qui donne procuration à ADYNS Guy

Absents non excusés :

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

OBJET

INDEMNITE DE CONSEIL
Au
Trésorier Principal
De LANNOY
Receveur communal
Répartition 2016

Le Trésorier principal de LANNOY , receveur municipal , peut percevoir une indemnité dite de conseil , calculée sur la moyenne des 3 derniers exercices budgétaires.

M.DANJOU vient de cesser ses fonctions au 1^{er} Décembre 2016 pour prendre sa retraite. Dans l'attente de la nomination de son (sa) successeur, c'est M.TAVERNE, en charge de la Trésorerie de WASQUEHAL, qui assurera l'intérim.

M.DANJOU vient de solliciter Monsieur le Maire sur une répartition de l'indemnité de conseil 2016 comme suit :

Bénéficiaire	Quotité de calcul	Montant Brut (cotisations à déduire)
DANJOU Serge	11/12 ^{ème}	665,44 €
TAVERNE Christian	1/12 ^{ème}	60,49 €

Il vous est proposé d'entériner cette répartition qui sera concrétisée par l'édition de 2 mandats administratifs en faveur des personnes précitées.

Adopté par 25 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention
N'ont pas pris part au vote : néant

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Alain GONCE

